



**DOSSIER D'INSCRIPTION
EXAMEN D'AGENT SPORTIF**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

Session 2018/2019

NOM :

Prénom :

Le présent dossier devra être retourné par lettre recommandée avec accusé de réception accompagné des pièces à la FFN.

Merci de bien vouloir adresser votre dossier de candidature à l'adresse suivante :

Fédération Française de Natation
Commission des Agents Sportifs
Service Juridique
Tour Essor
14, rue Scandicci
93508 PANTIN Cedex

Informations personnelles :

Monsieur Madame Mademoiselle

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Numéro de téléphone :

Télécopie :

Numéro de téléphone portable :

Adresse Email :

Pièces à fournir :

- Une photocopie de la pièce d'identité du candidat ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (avis d'imposition, quittance EDF, facture de téléphone fixe) ;
- Un curriculum vitae indiquant, notamment, les fonctions exercées par le candidat en matière d'activités physiques et sportives ;
- Une déclaration sur l'honneur à compléter et à signer par laquelle le candidat reconnaît être en conformité avec les incompatibilités et incapacités visées aux articles L.222-9 et suivants du Code du Sport qu'il s'engage, par la même déclaration à respecter ;
- Deux photos d'identité récentes du candidat (moins d'un an) ;
- Le cas échéant, le justificatif de l'obtention dans une autre discipline, d'une licence d'agent sportif au sens des textes légaux et réglementaires régissant l'activité d'agent sportif et au sens du règlement de la Commission des agents sportifs de la FFN, pour pouvoir être dispensé du passage de l'épreuve générale ;
- Un chèque d'un montant de 300 Euros établi à l'ordre de la FFN, pour participation aux frais de dossier et à l'organisation matérielle de l'examen ;
- Si le candidat a déjà constitué une société ou toute forme de personne morale en vue de l'exercice de la profession d'agent sportif de Natation ou si celle-ci est en cours de constitution, copie des statuts de ladite société et de l'extrait RCS ou du document officiel d'enregistrement ou d'immatriculation de ladite personne morale ;
- Si le candidat envisage d'exercer l'activité d'agent sportif de Natation en qualité de préposé d'une société ou d'une quelconque personne morale, copie des statuts et de l'extrait RCS ou du document officiel d'enregistrement ou d'immatriculation de ladite personne morale.